FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878	**FDS N°005** (Disponible sur www.rofafrance.com)
LUBRIFIANT **Matériaux de référence certifiés (MRC)**	Révision de la FDS : 10 – Date de révision : 27/03/2026 *Date de l'ancienne version :* 2020

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit : 150 NEUTRAL SOLVENT – Numéro QHW / Mélange. UFI = RA00-80MD-H000-TX4J

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations et utilisations déconseillées :
utilisation comme huile de base.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

ROFA France
7 Zone Artisanale Béton Ouest
25160 Oye-et-Pallet - France
Tél. +33 3 81 69 75 47
Courriel : contact@rofafrance.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

ORFILA / Tél : 01.45.42.59.59
Carechem 24 International.
Pour les pays anglophones +44(0)1235239670
Europe (en langues locales) +33149000049
Afrique et Moyen-Orient +44(0)1235239671
Chine 861051003039

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange. REGULATION (EC) No 1272/2008 / La substance/Le mélange n'est pas dangereux. Symbole(s) : Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage: Non classé/Non étiquetable.

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Propriétés environnementales Ne pas rejeter dans l'environnement.

La substance ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus". "La substance ne répond pas aux critères de classification comme substance PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances : Non applicable. Ce produit est un mélange.

3.2 Mélanges :

Nature chimique Produit à base d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'huiles synthétiques.

Nom chimique	EC-N°	Numéro enregistrement Reach	CAS-N°	% Poids	GHS Classification
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes	265-169-7	01-2119471299-27	64742-65-0	0-100	Moins de 3% de DMF
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes hydrotraitement	265-157-1	01-2119484627-25	64742-54-7	0-100	Moins de 3% de DMF

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

4.1.1 Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

4.1.2 Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

4.1.3 Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

4.1.4 Inhalation L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. Transporter la personne à l'air libre, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.

4.1.5 Ingestion Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Non classé.

Contact avec la peau Non classé.

Inhalation Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction : Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO_2). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard. Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO_2, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers : Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Méthodes de nettoyage Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Enlever avec un absorbant inerte

6.4. Référence à d'autres sections : Équipement de protection individuelle - Voir section 8 pour plus de détails - Traitement des déchets Voir section 13 pour plus de détails

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Recommandations pour une manipulation sans danger. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Prévention des incendies et des explosions
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.
Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Se laver les mains à l'eau par mesure de

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

précaution. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter Oxydants forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Ce produit ne doit être utilisé que pour les applications citées dans la section 1.2.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle : Limites d'exposition brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³ , sur 15 minutes; brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m³ , sur 8 heures

8.2. Contrôles de l'exposition : Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés., Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Ne porter ni bagues, ni montre ou objets similaires qui pourraient retenir le produit et provoquer une réaction cutanée. Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.

Protection des mains Gants résistants aux hydrocarbures. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Limites d'exposition: Mélanges d'huile – 10mg/m3, par 15 minutes /// Mélanges d'huile – 5mg/m3 par 8 heures.

DNEL Travailleurs Professionel/Industriel

Nom chimique	*Effets systématique à courts termes*	*Effets locaux à courts termes*	*Effets systémiques à longs termes*	*Effets locaux à longs termes*
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes 64742-65-0	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	2.73 mg/m³ (inhalation) 0.97 mg/kg/24h (dermal)	5.4 mg/m3/8h (aerosol – inhalation)
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes hydrotraitement 62742-54-7	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	2.73 mg/m³ (inhalation) 0.97 mg/kg/24h (dermal)	5.4 mg/m3/8h (aerosol – inhalation)

DNEL Consommateur

Nom chimique	*Effets systématique à courts termes*	*Effets locaux à courts termes*	*Effets systématiques à longs termes*	*Effets locaux à longs termes*
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes 64742-65-0	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	0.74 mg/kg/24h (oral)	1.2 mg/m3/24h (aerosol – inhalation)
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes hydrotraitement 64742-54-7	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	0.74 mg/kg/24h (oral)	1.2 mg/m3/24h (aerosol – inhalation)

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a. Aspect limpide
b. Couleur jaune
c. État physique à 20°C Liquide
d. Odeur caractéristique
e. Point de fusion/congélation / Point d'ébullition /intervalle d'ébullition /Inflammabilité / Température de décomposition / Coefficient de partage (n-octanol/eau / Pression de vapeur / Densité de vapeur relative / Caractéristiques des particules. Non applicables.
f. Masse volumique 890 kg/m3 @ 15 °C
g. Hydrosolubilité Insoluble
h. Solubilité dans d'autres solvants Soluble dans les solvants communs
i. Température d'autoignition Non applicable
j. Viscosité, cinématique 97 mm2/s @ 40 °C ISO 3104
k. Point d'éclair 230 °C
l. Propriétés explosives Non applicable
m. Propriétés oxydantes Non applicable
n. Possibilité de réactions dangereuses Non applicable

9.2. Autres informations
pH Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
10.2. Stabilité chimique : Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter : Conditions à éviter La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
10.5. Matières incompatibles : Matières à éviter Oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008
Toxicité aiguë
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire"
Toxicité aiguë Informations sur les composants Sensibilisation
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
11.2 Informations sur d'autres dangers :
Cancérogénicité Ce produit n'est pas classé cancérogène. Lors de l'utilisation dans les moteurs, l'huile est contaminée par de faibles quantités de produits de combustion. Les huiles moteurs usagées ont occasionné des cancers de la peau sur des souris lors de leur application répétée ou continue. Le contact occasionnel de l'huile moteur usagée avec la peau ne devrait pas provoquer d'effets graves sur l'homme à condition de l'éliminer par un nettoyage efficace à l'eau et au savon.
Mutagénicité Ce produit n'est pas classé mutagène.
Effets sur les organes-cibles (STOT) Effets sur les organes-cibles (STOT) Pas d'information disponible.
Autres informations
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée
- Danger par aspiration
Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.
Propriétés perturbant le système endocrinien : Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne qui affectent la santé humaine.

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com

Informations sur les effets toxicologiques

Composants	*LD50 Orale*	*LD50 Peau*	*LC50 Inhalation*
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes 64742-65-0	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat-OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit-OECD 402)	LD50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat-OECD 403)
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes hydrotraitement 62742-54-7	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat-OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit-OECD 402)	LD50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat-OECD 403)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	*Toxicité pour les algues*	*Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.*	*Toxicité pour le poisson*	*Toxicité pour les microorganisms*
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes 64742-65-0		EL50 (48 h) > 10000 mg/l (Daphana magna – OECD 202)	EL50 (96 h) > 100 mg/l (Oncorthynchus mykiss– OECD 203)	
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes hydrotraitement 64742-54-7	EC50 (48 h) >100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitea – OECD 201)	EL50 (48 h) > 10000 mg/l (Daphana magna – OECD 202)	EL50 (96 h) > 100 mg/l (Oncorthynchus mykiss– OECD 203)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique • Informations sur le produit

Nom Chimique	*Toxicité pour les algues*	*Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.*	*Toxicité pour le poisson*	*Toxicité pour les microorganisms*
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes 64742-65-0		NOEC (21d) 10 mg/l (Daphana magna – OECD 211)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorthynchus mykiss – QSAR Petrotox)	
DISTILLAT (PETROLEUM) solvant paraffines lourdes hydrotraitement 64742-54-7		NOEC (21d) > 1000 mg/l (Daphana magna – QSAR Petrotox)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorthynchus mykiss – QSAR Petrotox)	

12.2. Persistance et dégradabilité : Informations générales Pas d'information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Informations sur le produit Pas d'information disponible. Informations sur les composants Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol : Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol. Air Il y a peu de pertes par évaporation.
Eau Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB : Évaluation PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien : Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne qui affectent l'environnement.

12.7. Autres effets nocifs : Pas d'effets néfastes attendus**.**

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés
Éliminer conformément aux Directives Européennns sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination
No de déchet suivant le CED Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions : 13 08 99 déchets non spécifiés ailleurs. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

ADR/RID non réglementé
IMDG/IMO non réglementé
ICAO/IATA non réglementé
ADN non réglementé

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement particulières à la substance ou au mélange Restrictions d'application :
REACH : ces substances ont été enregistrées conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).
Autres réglementations : Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils.
Inventaire Internationaux : EINECS/ELINCS – Complies / TSCA --- / DSL Complies / ENCS --- / IECSC --- / KECL Complies / PICCS complies / AICS complies / NZiOC Complies.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Non

16. 16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications de la fiche de sécurité
Cette fiche a été modifiée depuis la dernière version.
Merci de contacter ROFA France en utilisant cet email contact@rofafrance.com si vous souhaitez être informé des changements.

Informations complémentaires
Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement à titre indicatif. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et s'appliquent au produit en ce qui concerne les précautions de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie des propriétés du produit.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2016 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Fin de la fiche de données de sécurité

ROFA France – 7 Zone Artisanale Béton Ouest - F 25160 Oye et Pallet
Tél. ++ 33 3 81 69 75 47
contact@rofafrance.com – www.rofafrance.com